

Élection départementale partielle des 27 novembre et 4 décembre 2022 – Canton 10 – Perpignan 5 du département des Pyrénées-Orientales

Tableau des quantités de bulletins de vote, circulaires et affiches remboursables par tour de scrutin

Nom du Canton	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'emplacements d'affichage	Nombre maximal de circulaires remboursées par tour de scrutin (égal au nombre d'électeurs majoré de 5%)	Nombre maximal de bulletins de vote remboursés par tour de scrutin (égal au nombre d'électeurs majoré de 10%)	Nombre maximal d'affiches identiques remboursées par tour (2 par emplacement d'affichages) format 594x841 mm	Nombre maximal de petites affiches remboursées par tour (2 par emplacement d'affichages) format 297x420 mm
Canton 10 – Perpignan 5	16066	14	16869	35345	28	28